

LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE



RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

13 septembre 2017

En vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents « le protecteur de l'élève transmet annuellement à la Commission scolaire un rapport de ses activités qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données ».

LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Pour l'année scolaire 2016-2017, **73** demandes ont été communiquées au Protecteur de l'élève. Ces demandes se répartissent de la façon suivante :

- 48 demandes concernent les ordres d'enseignement préscolaire et primaire;
- 18 demandes se rapportent au secondaire;
- 7 demandes sont en lien avec l'éducation aux adultes et le secteur professionnel.

Les tableaux suivants représentent l'ensemble des demandes regroupées par thématiques et par ordre d'enseignement.

**Tableau des demandes adressées au Protecteur de l'élève
Ordre d'enseignement préscolaire et primaire**

Objet	Nombre d'événements	Processus de médiation	Rapport avec recommandations
Transport scolaire			
• Parcours (durée)	1	✓	
• Service de garde	1	✓	
• Zones dangereuses	2	✓ ✓	
• Point d'embarquement	1	✓	
• Intimidation	3	✓ ✓	✓
• Gestes de violence	1		✓
Sous-total	9	7	2
Changements d'école (conflit parental)	2	✓	✓
Changements d'école (mesures administratives)	5	✓ ✓ ✓ ✓ ✓	
Classe à niveaux multiples	1	✓	
Classement	4	✓ ✓ ✓ ✓	
Dérogation (âge)	1		✓
Redoublement	4	✓ ✓ ✓	✓
Conflit avec le personnel	3	✓ ✓ ✓	
Suspension	2	✓ ✓	
Règles de vie	2	✓	✓
Tenue vestimentaire	1		✓
Local d'isolement	1	✓	
Intimidation	3	✓ ✓	✓
Évaluation et qualité des services offerts	10	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓
Total	48	39	9

Précolaire et primaire

Commentaires, analyse et recommandations

Au niveau du **transport scolaire**, on peut parler d'une bonne année d'intégration des nouvelles mesures mises sur pied au cours des 2 dernières années visant à uniformiser les tarifs et à améliorer la sécurité des usagers. Les responsables des services de garde ont, en général, bien géré les changements qui les concernaient! Le protecteur de l'élève a partagé avec les intervenants du Service de transport des préoccupations concernant la gestion des mesures disciplinaires pour les élèves auteurs ou victimes de gestes de violence ou d'intimidation. La collaboration des conducteurs d'autobus, des compagnies de transport et des directions d'écoles est en toute première importance dans ces dossiers pour assurer des prises de décisions éclairées.

Quant aux services **d'évaluation** et **d'encadrement** offerts aux élèves en difficultés, il m'apparaît important que les Services éducatifs conviennent avec les intervenants des écoles d'un message commun pour tout ce qui concerne les délais d'évaluation et les modalités de mise sur pied des services. Trop souvent, des informations contradictoires sont données aux parents par des intervenants de l'école sans référence aux ressources disponibles et au plan d'intervention prévu pour l'année en cours. Notons au passage que l'intégration d'élèves qui nécessitent des mesures d'aide en classe régulière n'est pas encore totalement acceptée par tous les enseignants.

**Tableau des demandes adressées au Protecteur de l'élève
Ordre d'enseignement secondaire**

Objet	Nombre d'événements	Processus de médiation	Rapport avec recommandation
Frais pour activités éducatives	2	✓ ✓	
Transport scolaire			
• Durée	1	✓	
• Suspension	1	✓	
Intimidation	1	✓	
Éthique professionnelle	2		✓ ✓
Classement	1	✓	
Programme danse-études	1		✓
Qualité des services éducatifs offerts	4	✓ ✓ ✓ ✓	
Suspensions	5	✓ ✓ ✓ ✓ ✓	
Total	18	15	3

Secondaire

Commentaires, analyse et recommandations

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, le protecteur de l'élève est principalement intervenu au secondaire sur **l'éthique professionnelle** et **la qualité des services offerts** à certains élèves fréquemment suspendus. Sur les sur **18** plaintes retenues, **11** concernent ces aspects.

J'en conclus qu'à chaque année, un certain nombre d'élèves de 14-15 ans, issus la plupart du temps des groupes du présecondaire, n'arrivent pas à s'intégrer au fonctionnement normal des groupes réguliers du premier cycle du secondaire. En raison de leurs difficultés majeures d'apprentissage et de comportement, ils sont fréquemment exclus des cours à l'interne pour ensuite être suspendus de l'école pour des périodes variant de 3 à 5 jours.

La suggestion la plus réaliste venant des intervenants des 2 écoles secondaires formellement consultées serait de former un **noyau actif et extensible** d'intervenants (3 enseignants, 2 TES ou psychoéducateurs, 1 direction adjointe) dont la tâche serait d'identifier, de motiver et d'encadrer ces élèves de façon particulière, chaque semaine. À partir d'un **plan de réussite adapté** à leurs situations, le tuteur désigné pourrait, sans doute, faire une différence significative pour ces élèves et cela constituerait une **vraie alternative à la suspension**.

**Tableau des demandes adressées au Protecteur de l'élève
Secteur professionnel et éducation des adultes**

Objet	Nombre d'événements	Processus de médiation	Rapport avec recommandations
Éthique professionnelle (secteur d'éducation aux adultes)	1	✓	
Suspension des cours (professionnel)	1	✓	
Calendrier de formation du secteur professionnel	1	✓	
Qualité de l'évaluation des stages	1	✓	Avis expédié au secteur professionnel
Échec de stages	3		✓ ✓ ✓
Total	7	4	3

Secteur professionnel et éducation des adultes

Commentaires, analyse et recommandations

Au cours des 3 dernières années, le nombre de plaintes en provenance du secteur professionnel a été en constante diminution en raison, je crois, des nombreuses initiatives pour valoriser l'assiduité et de la mise sur pied de mesures pour unifier les pratiques éducatives à l'interne.

Pour l'année 2017-2018, je recommande qu'une attention particulière soit apportée aux **modules de formation préparatoires aux stages** et à **l'évaluation** comme telle de ces stages en milieu de travail. Plusieurs formateurs, plusieurs milieux de stages, des exigences et des attitudes parfois très différentes d'un enseignant ou d'un département à l'autre.

J'ai soumis en septembre 2016 un avis portant sur l'éthique professionnelle des enseignants qui reçoivent des stagiaires dans leur propre entreprise, les invitant à respecter des critères d'objectivité en tout temps. Il me semble important d'étendre cette culture dans tous les départements pour s'assurer d'une qualité de formation comparable et de maintenir des hauts standards de qualité auprès des employeurs de la région.

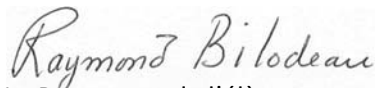
En guise de conclusion

La Commission scolaire est résolument engagée à offrir des services qui favorisent et valorisent la réussite éducative. Les défis sont toujours nombreux et exigeants. Les succès passent inévitablement par des collaborations nécessaires et innovatrices. Je me sens privilégié d'avoir été témoin de ces avancées au cours des 7 dernières années.

Je veux saluer tous les acteurs de ces collaborations heureuses. Je demeure convaincu que la concertation des membres du personnel constitue l'outil multiplicateur pour l'atteinte des cibles éducatives.

Bonne fin de mandat aux membres du Conseil des commissaires!

Merci de votre confiance!



Le Protecteur de l'élève,
Raymond Bilodeau